FORSITEC
CHANGE THE RUN

THE GLOBAL COMPACT

Communication on Progress
Year : 2015

STATEMENT OF CONTINUED SUPPORT
Participant since April 7th 2008

Contact: Olivier PEYREFITTE
Email: opeyrefitte@forsitec.com
Phone: +33 1 46 94 86 40 Fax: +33 1 46 94 04 47

********** CEO Statement **********

Depuis sa création en 2005, FORSITEC se comporte comme une SSII différente où l'humain est au coeur du modèle. Rapidement, elle rejoignait le Club 1% Pour la Planète (1% For The Planet) en consacrant 1% de son chiffre d'affaires à des activités environnementales. Puis en 2007, elle porte ses efforts sur le CREA (Centre de Recherche des Ecosystèmes d'Altitude) pour y « puiser » l'oxygène de son développement.

En 2008, FORSITEC adhère au Pacte Mondial des Nations Unies avec l'intention de structurer son approche éthique et surtout de rendre compte.

En 2010, FORSITEC produit son premier rapport d'avancement pour le Pacte Mondial. Ce sera aussi, la première année où le Bilan comptable de FORSITEC sera accompagné d'un Bilan « Sociétal ».

2012 a été l'occasion d'avancer sur plusieurs sujets, comme le dialogue Social, le recrutement sans discrimination et l'Ethique dans les Affaires.

En 2014 Forsitec a mis l'accent sur la pratique éthique des relations avec les clients et les collaborateurs.

2015 est à nouveau l'occasion pour les Dirigeants de FORSITEC de renouveler leur engagement dans le développement durable de l'entreprise FORSITEC et d'une nouvelle société qui a rejoint le groupe

C'est aussi l'occasion de revoir les 10 principes du Pacte Mondial dont la majorité pourraient nous sembler évidents dans notre métier comme le respect des Droits de l'homme et des Normes de Travail. C'est donc l'occasion de reprendre conscience, de rester vigilant, d'agir plus largement et d'approfondir nos premiers succès.

Forsitec s'engage ainsi à se conformer aux 10 principes du Pacte Mondial :

Droits de l'homme
1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme dans leur sphère d'influence;
2. Veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'homme.

Normes du travail
3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective;
4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire;
5. L'abolition effective du travail des enfants;
6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement
7. Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement;
8. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement;
9. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption
10. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin
Signataires, les Dirigeants : Ghislain de La Laurencie – Olivier Peyrefitte

********** RESULTATS DES ACTIONS MENEES EN 2014/2015 **********

En 2014 nous avons fait labellisé la politique RSE globale de Forsitec sur la plateforme Ecovadis.

Nous avons obtenu le score de 6/10, ce qui nous place au stade « Avancé » et parmi les sociétés les plus exigeantes en la matières.

Les objectifs de Forsitec pour l'année 2014/2015 étaient :

Sur cette base, Forsitec a décidé de mettre l'action en 2014 sur les principes 3 & 10 et continuer ses actions sur le principe 6. Les résultats sont les suivants :

PRINCIPE 3 : LES ENTREPRISES SONT INVITEES A RESPECTER LA LIBERTE D'ASSOCIATION ET RECONNAITRE LE DROIT DE NEGOCIATION COLLECTIVE

FORSITEC est attachée à un dialogue social constructif et le conduit avec sérénité et sincérité. Il constitue un gage de confiance pour ses collaborateurs.

Nous avons revu l'ensemble des pratiques du groupe et, notamment, avons organisé les élections de représentation sociale pour l'entreprise.

Nous avons également alignés les process en matière sociale de la Société qui nous a rejoint sur ceux de Forsitec :

- Intégration des nouveaux collaborateurs,
- Double Suivi régulier RH et commercial,
- Evaluation annuelle intégrant l'évolution des compétences et connaissances.

PRINCIPE 6 : ELIMINATION DE LA DISCRIMINTATION EN MATIERE D'EMPLOI ET DE PROFESSION

Nous nous sommes attachés en 2014 à appliquer sur la Société que nous avons acquise les mêmes procédures internes prévoyant que le recrutement soit fondé uniquement sur les qualifications et l'expérience et sur l'intégration des collaborateurs.

Celles-ci comportent notamment :

- la vérification qu'il n'y ait aucun élément de distinction dans les appels à candidatures.
- La tenue de registres du personnel et de formation à jour et transparents.
- La juste évaluation des compétences et aptitudes au cours des entretiens de recrutement.

Les résultats sont prouvés par l'intégration de collaborateurs de 5 Nationalités différentes

PRINCIPE 10 : AGIR CONTRE LA CORRUPTION SOUS TOUTES SES FORMES, Y COMPRIS L'EXTORSION DE FONDS ET LES POTS-DE-VIN

Sur ce Principe, nous avons commencé à faire adhérer à notre charte Ethique et Déontologique, l'ensemble des Tiers (Fournisseurs & Collaborateurs) de la Société.

Afin que nos relations soient gages d'un succès à long terme, nous les encourageons, par cette charte, à mener leurs affaires de manière équitable et responsable.

(Voir nos chartes en Annexe)

********** OBJECTIF 2015/2016**********

- Mettre l'accent sur les Principes 8, 9
- Continuer ses actions sur le principe 6 (Discrimination)

PRINCIPE 6 : ELIMINATION DE LA DISCRIMINTATION EN MATIERE D'EMPLOI ET DE PROFESSION

Et plus particulièrement sur l 'épanouissement de nos collaborateurs et les échanges avec la société.

Les actions à mettre en place, seront par exemple :

Organiser trimestriellement des rencontres pour tous les collaborateurs au siège de la Société afin que ceux-ci puissent partager leurs expériences et créer des liens entre eux.

De même, nous prenons l'engagement de faire paraître une Newsletter bimestrielle qui donnera une série d'informations sur la vie de la Société : Nouveaux entrants, succès, évolutions,

PRINCIPE 8 : ENTREPRENDRE DES INITIATIVES TENDANT A PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE RESPONSABILITE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT.

FORSITEC va renforcer cette année son actions en faveur de la protection de l'Environnement.
Pour cela les actions suivantes seront au cœur de notre politique Globale RSE :

- Réduction de la consommation d'eau, de papier et d'Energie en menant des actions de sensibilisation auprès de nos collaborateurs (impression R/V, affichages, thermostat électriques).
- Recyclage des cartouches d'imprimantes

PRINCIPE 9 : FAVORISER LA MISE AU POINT ET LA DIFFUSION DE TECHNOLOGIES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

Sur ce principe, nous mettrons l'accent sur les éléments suivants :

- Favoriser l'usage des transports non polluants avec une incitation à utiliser les transports en communs ou l'Auto-partage (Autolib).
- L'adoption d'une solution de titres-restaurant en phase avec notre politique interne d'éco-responsabilité, généralisée à l'ensemble de nos salariés : le **support dématérialisé** (une carte à puce & NFC recyclable rechargeable à distance), pour les bénéfices suivants :

Logistique optimisée : valable 3 ans, la carte nécessite moins de frais de stockage, d'expédition et de distribution / livraison (prestataire-sté et sté-collaborateurs)

Démarche soucieuse du développement durable : la durée de validité de 3 ans de la carte et son format impliquent un renouvellement du support peu fréquent et des coûts de transports réduits.

ANNEXES :
Liste des exigences environnementales FORSITEC

Préambule :

Dans le cadre de sa démarche environnementale, FORSITEC a défini un certain nombre d'exigences environnementales applicables ses fournisseurs (produits/équipements) et sous-traitants (prestation).

Conformément à la politique environnementale de FORSITEC, chaque fournisseur ou prestataire de FORSITEC s'engage :

De manière générale

- ✓ A contribuer à la réalisation de la politique environnementale de FORSITEC
- ✓ A respecter la réglementation nationale et locale en vigueur en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- ✓ A respecter les exigences environnementales qui pourront lui être transmises par FORSITEC
- ✓ A mener toutes les actions de prévention de la pollution notamment en matière :
  - d'économie d'énergies et de ressources naturelles,
  - de gestion des déchets,
  - de réduction des émissions de polluants,
  - de réduction des nuisances (sonore, chimique,…)
- ✓ Fournir tout justificatif à la demande de FORSITEC (certificat d'aptitude, habilitation, etc.…)
- ✓ A adopter des démarches en faveur de :
  - La réduction du volume des déchets électroniques et électriques ;
  - L'Augmentation de l'efficacité énergétique ;
  - La réduction de la consommation d'énergie ;
  - La réduction des volumes d'emballage ;

Concernant les produits chimiques

- ✓ S'assurer que chaque produit chimique utilisé soit porté à la connaissance du responsable Sécurité
- ✓ Utiliser des récipients spécifiques étiquetés réglementairement selon les normes européennes en vigueur avec stockage sur des moyens appropriés
- ✓ Alerter l'acheteur en cas d'utilisation de produit pouvant avoir un impact environnemental
- ✓ Maintenir la quantité de produits chimiques présents sur les sites de FORSITEC au strict nécessaire à son activité
- ✓ Maintenir à jour la liste des produits chimiques utilisés, identifier les points de stockage ou stockés sur site
- ✓ Ne pas stocker ensemble des produits incompatibles
- ✓ Ne pas rejeter les produits ou autres substances dans le réseau pluvial ou les eaux vannes (sanitaire, évier,…)

- ✓ Prévenir le responsable de site et le responsable Sécurité en cas d'accident

Concernant la gestion des déchets

- ✓ Respecter le tri sélectif des déchets

Concernant la fourniture de produits ou d'équipements

- ✓ A proposer des produits et équipements répondant à l'expression de besoin en privilégiant ceux qui sont les plus respectueux de l'environnement
- ✓ Les fournisseurs de matériels informatiques s'engagent à proposer des produits sous label environnemental qui garantissent :
    - Un accroissement de la durabilité du produit par une possibilité d'extension des fonctions
    - Une réduction de la consommation en énergie au cours de l'utilisation et de la veille
    - Une utilisation limitée des métaux lourds
    - Une limitation des substances nocives pour l'environnement et la santé
    - Une réduction de l'utilisation des ressources naturelles en encourageant le recyclage
    - Une réduction de la production de déchets solides par une politique de reprise

CHARTE ETHIQUE FOURNISSEURS

Boulogne, le _____

Objet : **Charte Ethique des Fournisseurs**

Monsieur,

La présente lettre a pour objet de confirmer que le « Fournisseur » s'engage à se conformer aux dispositions énoncées ci-après.

Code d'éthique - Le Fournisseur devra observer les principes éthiques les plus élevés dans le cadre de ses activités en tant que Fournisseur de FORSITEC. Le Fournisseur devra connaître et respecter scrupuleusement l'ensemble des lois et réglementations concernant le trafic d'influence, la corruption et les pratiques commerciales interdites. Le Fournisseur, ses filiales et ses sociétés apparentées s'engagent à ne pas offrir, promettre ou accepter d'effectuer des versements ou des cadeaux (qu'il s'agisse d'argent ou de quelque objet de valeur que ce soit), directement ou indirectement, à quiconque dans le but d'influencer ou d'amener quiconque à influencer des décisions en faveur de FORSITEC ou de l'une de ses filiales ou sociétés apparentées. Ils certifient en outre ne pas l'avoir fait à ce jour.

Lois, réglementations et autres exigences légales - Le Fournisseur devra se conformer à l'ensemble des lois et réglementations applicables dans tous les lieux où il exerce son activité professionnelle.

Salaires et avantages - Le Fournisseur respectera, au minimum, l'ensemble des lois et des réglementations applicables concernant les salaires et la durée du travail, y compris celles concernant le salaire minimum, les heures supplémentaires, la rémunération aux pièces et autres éléments de rémunération, et il fournira les avantages obligatoires fixés par la législation.

Respect et dignité - Le Fournisseur traitera tous ses salariés avec dignité et respect et n'aura pas recours aux châtiments corporels, aux menaces de violence ou à toute autre forme de harcèlement ou abus physique.

Durée du travail - La durée du travail ne pourra excéder la limite en vigueur fixée localement et le Fournisseur devra compenser de manière appropriée les éventuelles heures supplémentaires. Le Fournisseur ne devra en aucun cas demander à ses employés de travailler plus de 60 heures par semaine, heures supplémentaires comprises, sauf si des circonstances exceptionnelles liées à l'activité professionnelle l'exigent et s'ils donnent leur consentement. Cette norme s'applique dans les pays où la durée maximale hebdomadaire du travail est inférieure à ce nombre. Au moins un jour de repos par semaine de 7 jours devra être consenti.

Travail forcé ou involontaire - Le Fournisseur n'aura recours à aucun type de travail forcé ou involontaire (notamment, travail servile, travail carcéral imposé). Toute embauche sera volontaire.

Travail des enfants - Le Fournisseur n'aura pas recours au travail des enfants. Le terme “enfant” fait référence à toute personne de moins de 15 ans (ou 14 ans selon les lois en vigueur dans le pays concerné) ou dont l'âge est inférieur à l'âge minimum légal d'embauche ou à l'âge d'achèvement de la scolarité obligatoire dans le pays concerné. Nous soutenons les programmes d'apprentissage légitimes dont la mise en oeuvre est en totale conformité avec l'ensemble des lois et des réglementations applicables en la matière.

Non-discrimination - Le Fournisseur ne pratiquera pas la discrimination en matière d'embauche et de recrutement sur la base de la race, la religion, l'âge, la nationalité, l'origine sociale ou ethnique, la tendance sexuelle, le sexe, les opinions politiques ou les handicaps.

Santé et sécurité - Le Fournisseur offrira à ses salariés un lieu de travail salubre et non dangereux, conformément à toutes les lois et réglementations en vigueur. Conformément à ces obligations, le Fournisseur devra fournir et mettre en œuvre des programmes efficaces prenant en compte la sécurité des personnes, la prévention des risques chimiques, l'ergonomie, etc., et prévoyant des enquêtes en cas

d'accident. Le Fournisseur devra également faire en sorte que les mêmes normes de salubrité et de sécurité s'appliquent à tout logement qu'il fournit à ses salariés. Le Fournisseur devra faire son possible pour mettre en oeuvre des systèmes qui répondent à ces exigences.

Protection de l'environnement - Le Fournisseur devra tout mettre en œuvre pour protéger l'environnement. Le Fournisseur devra, au minimum, se conformer à l'ensemble des lois, réglementations et normes en vigueur en matière d'environnement, concernant par exemple la gestion et l'élimination des déchets chimiques, le recyclage, le traitement et le déversement des eaux usées industrielles, le contrôle des émissions atmosphériques, ainsi que les autorisations et les générations de rapports relatives à l'environnement. Le Fournisseur devra également se conformer à toute exigence supplémentaire en matière d'environnement spécifique des produits et services qu'il fournit à FORSITEC, comme indiqué dans les spécifications de conception et les documents contractuels. Le Fournisseur devra faire son possible pour mettre en oeuvre des systèmes de gestion qui répondent à ces exigences.

Fournisseurs et agents du Fournisseur - Le Fournisseur devra faire tout son possible pour étendre ces principes éthiques à ses fournisseurs et agents engagés dans la production de biens et services pour FORSITEC.

Si vous acceptez les dispositions de la présente lettre, **merci de signer les deux exemplaires et de nous retourner un original à l'adresse indiquée ci-après.**

LU ET APPROUVE:	**LU ET APPROUVE:**
FORSITEC	**LE FOURNISSEUR**
	Nom :
Service Achats	Service :
Date :	Date :
Signature	Signature
Cachet de l'entreprise :	Cachet de l'entreprise :

CHARTE ETHIQUE COLLABORATEURS

Boulogne, le _____

Objet : **Charte Ethique des Collaborateurs**

Principe Directeur
Depuis sa création en 2005, FORSITEC se comporte comme une SSII où l'humain et l'environnement sont au coeur du modèle. C'est pourquoi Forsitec est engagée dans une démarche d'entreprise responsable. A ce titre FORSITEC est signataire du Pacte Mondial des Nation Unies et nous entendons que tous les collaborateurs de Forsitec respectent la loi, un comportement conforme à la déontologie et à la protection de l'environnement.

Voici les quelques règles de conduite que chacun d'entre nous s'engage à respecter :

Intégrité et Ethique :
Les collaborateurs de FORSITEC devront observer les principes éthiques les plus élevés dans le cadre de leurs activités. Ils devront connaître et respecter scrupuleusement l'ensemble des lois et réglementations concernant le trafic d'influence, la corruption et les pratiques commerciales interdites.

Repas D'affaires et Divertissement :
Les collaborateurs de FORSITEC qui traitent avec des fournisseurs peuvent accepter des invitations du type repas et spectacle, pourvu que les dépenses impliquées soient tenues à un niveau raisonnable et ne soient pas interdites conformément à la loi ou aux pratiques commerciales en usage. Elles doivent par ailleurs pouvoir être rendues et le partage doit être équitable dans le temps.

Conduite Appropriée dans les locaux de FORSITEC et de ses clients:
Dans les locaux de FORSITEC et de ses clients, il est attendu que chacun ait un comportement approprié à la conduite des affaires. Des exemples de conduite inappropriée : être sous l'influence de ou affecté par l'alcool, utilisation de substances illégales, utilisation d'une substance contrôlée, sauf sur prescription médicale, possession d'une arme quelconque, tentative de harcèlement ou comportement violent.

Travail forcé ou involontaire et des enfants - Aucun ne devra avoir recours au travail forcé ou involontaire (notamment, travail servile, travail carcéral imposé). Toute embauche sera volontaire. Ne pas avoir recours au travail des enfants.

Non-discrimination – Les collaborateurs de FORSITEC ne pratiqueront pas la discrimination en matière d'embauche et de recrutement sur la base de la race, la religion, l'âge, la nationalité, l'origine sociale ou ethnique, la tendance sexuelle, le sexe, les opinions politiques ou les handicaps.

Protection de l'environnement – Les collaborateurs de FORSITEC devront tout mettre en œuvre pour protéger l'environnement. Ils devront, au minimum, se conformer à l'ensemble des lois, réglementations et normes en vigueur en matière d'environnement, concernant par exemple la gestion et l'élimination des déchets chimiques, le recyclage, le traitement et le déversement des eaux

Lois, réglementations et autres exigences légales – Les collaborateurs de FORSITEC se conformeront à l'ensemble des lois et réglementations applicables dans tous les lieux où ils exercent leur activité professionnelle.

Si vous acceptez les dispositions de la présente lettre, **merci de signer les deux exemplaires et de nous retourner un original à l'adresse indiquée ci-après.**

LU ET APPROUVE:	**LU ET APPROUVE:**
FORSITEC	**LE FOURNISSEUR**
	Nom :
Service Achats	Service :
Date :	Date :

NOTE DE SERVICE

GREEN IT – DEVELOPEMENT DURABLE

FORSITEC est engagée depuis sa création dans des valeurs de développement durable. Nous avons été une des premières entreprises françaises à adhérer à **1% pour la Planète**.
En 2007 FORSITEC a investit 1% de son chiffre d'affaires au profit de projets environnementaux en tant qu'adhérent de 1% pour la Planète.
En mars 2008, FORSITEC a versé 15000€ pour le projet **PHENOCLIM du CREA** (Programme scientifique et pédagogique d'une durée minimum de 10 ans, qui invite les habitants des Alpes à mesurer l'impact du changement climatique).
En 2008 FORSITEC adhère au **Pacte Mondiale des Nations Unies** et renouvelle tous les ans son adhésion.

LE PACTE MONDIAL

Depuis 2011 FORSITEC a décidé de développer au quotidiennement d'autres actions dans le cadre d'une démarche visant à limiter au maximum les consommations énergétiques superflues, l'impact écologique de nos opérations et d'une façon générale d'adopter des actions éco-responsables.

A cet effet :

PEFC Ecolabel

- L'intégralité du papier acheté par FORSITEC est du papier recyclé.
- Toutes les cartouches d'encres et toners sont retournés au fournisseur pour recyclage (http://www.canon.fr/recycling/ - https://h30248.www3.hp.com/recycle)
- Comme indiqué dans la dernière NewsLetter : Tous les collaborateurs sont invités a déposer leurs cartouches usagers au siège pour le recyclage.
- Toutes les impressions à usage interne doivent être réalisées en noir et blanc et en 2 pages par feuille.
- Toutes les présentations commerciales sont imprimés en couleur ECO et petit format, (2 pages par feuilles) et reliées avec l'équipement adéquat.
- Toutes les Newsletters sont envoyées au format électronique.
- Tout papier imprimé non confidentiel doit être récupéré à des fins de brouillon.
- Tous les équipements électriques individuels (PC, Lampes, Imprimantes, périphériques, machines à café) doivent être éteint le soir.
- La température du chauffage dans les bureaux est contrôlée par thermostat et doit être baissée le soir.
- Au quotidien une politique « Zéro Plastique » a été mise en place pour la consommation d'eau et de café.
- Un texte éco responsable a été inséré dans l'ensemble des mails émis par FORSITEC : « Adoptez l' ECO attitude : n'imprimez ce courrier qu'en cas de réelle nécessité »
- Afin de limiter les déplacements FORSITEC à mis en place des outils de visioconférences

Comme toujours, nous comptons sur la collaboration de tous pour favoriser et développer tous ces actions. Vos idées sont les bienvenues !

La Direction